

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 mars 2024 A 19H30

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal..... 19
Nombre de membres en exercice 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération..... 19
Date de la convocation et d'affichage 08 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le VINGT-DEUX MARS à 19h30, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Catherine PELTIER, Maire.

PRESENTS : Catherine PELTIER, maire ; Jean-Paul SALISSON, Alexia DUVAL, Louis CLAPPIER, Anne-Lore ANDRE, Catherine ALBRECH, adjoints ; Suzanne SPIEGEL, James EPTING, Bernard ROLLIN, Jean-Luc HYVERT, Thierry DARRIBERE, Damien SABBAGH, Julie LE RAT, Maxime SAVOYE, Michel CHAPET, Joseph CELLIER, Christian BORDAZ, Marie-Odile BOSSAN.

PROCURATION : Alexandra BONOD-FERRIEUX à Julie LE RAT.

ABSENT : Néant

Jean-Luc HYVERT a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

N°2024-015 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2024 adressé aux conseillers municipaux le 08 mars 2024 et l'invite à présenter ses observations,

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2024 est adopté par 1 contre et 18 pour.

N°2024-016 : SECURISER MA COMMUNE PAR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS ADAPTES

Mme le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension du système de vidéoprotection de la commune et de l'installation des alarmes pour le groupe scolaire dans le cadre du PPMS.

Compte tenu de la nécessité d'une part de contribuer à la lutte contre la délinquance routière en permettant un meilleur maillage du territoire communal, et d'autre part d'assurer une sécurité renforcée en cœur de village, en particulier aux abords de l'école, ce projet comprend deux actions :

- Extension du système de vidéoprotection
- Installation d'alarmes dans le cadre du PPMS du groupe scolaire

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES

- Extension vidéoprotection.....34.760 €HT
 - Dispositif d'alarmes.....8.650 €HT
- SOIT AU TOTAL43.410 €HT**

RECETTES

- Subvention de l'Etat au titre du FIPD (30 %) 10.428 €
 - Subvention de la Région au titre du dispositif
« sécuriser ma commune » (50%) 21.705 €
 - Fonds propre de la commune 11.277 €
- SOIT AU TOTAL 43.410 €**

La discussion est ouverte, Madame le Maire demande l'avis du conseil.

Le conseil municipal, après vote par 1 abstention et 18 pour, approuve la réalisation des actions de mise en sécurité, sollicite les divers organismes pour l'obtention des subventions et autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°2024-017 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 dressés par le comptable public concernant la Commune M57 – Budget annexe « Immeubles locatifs ».

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après vote par 1 contre, 1 abstention et 17 pour, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le comptable, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2024-018 : Budgets principal et annexe Immeubles Locatifs : approbation des Comptes administratifs 2023

Mme le Maire se retire de l'assemblée.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Louis CLAPPIER, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Catherine PELTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		30 000,00		156 503,56	0,00	186 503,56
Opérations de l'exercice	1 490 238,97	1 771 439,21	649 027,29	618 441,31	2 139 266,26	2 389 880,52
TOTAUX	1 490 238,97	1 801 439,21	649 027,29	774 944,87	2 139 266,26	2 576 384,08
Résultats de clôture		311 200,24		125 917,58		437 117,82
Restes à réaliser			444 570,00	210 617,00	444 570,00	210 617,00
TOTAUX CUMULES	1 490 238,97	1 801 439,21	1 093 597,29	985 561,87	2 583 836,26	2 787 001,08
RESULTATS DEFINITIFS		311 200,24	108 035,42			203 164,82

COMPTE ANNEXE POUR BUDGET IMMEUBLES LOCATIFS

Résultats reportés			37 461,75		37 461,75	0,00
Opérations de l'exercice	97 521,78	289 458,06	141 852,41	62 477,05	239 374,19	351 935,11
TOTAUX	97 521,78	289 458,06	179 314,16	62 477,05	276 835,94	351 935,11
Résultats de clôture		191 936,28	116 837,11			75 099,17
Restes à réaliser			45 569,00		45 569,00	0,00
TOTAUX CUMULES	97 521,78	289 458,06	224 883,16	62 477,05	322 404,94	351 935,11
RESULTATS DEFINITIFS		191 936,28	162 406,11			29 530,17

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 1 abstention, 1 contre et 16 pour.

N°2024-019 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023 - Budget Commune M57

Après avoir entendu le compte administratif 2023 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, considérant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de : 311.200,24 €uros

Le conseil municipal, après vote par 1 abstention et 18 pour, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 « excédent capitalisé ».

N°2024-020 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023 - Budget Annexe « Immeubles Locatifs »

Après avoir entendu le compte administratif 2023 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, considérant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de : 191.936,28 €uros

Le conseil municipal, après vote par 1 abstention et 18 pour, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 « excédent capitalisé ».

N°2024-021 : BUDGETS PRIMITIFS 2024 - Commune M57 – Annexe « Immeubles Locatifs »

Conformément aux instructions comptables M57, Mme le Maire présente les budgets primitifs équilibrés comme suit :

BUDGET COMMUNE M57		
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1.884.765,00 €	1.884.765,00 €
Section d'investissement	868.487,00 €	868.487,00 €
TOTAL	2.753.252,00 €	2.753.252,00 €

BUDGET Annexe « IMMEUBLES LOCATIFS »		
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	283.000,00 €	283.000,00 €
Section d'investissement	126.300,00 €	126.300,00 €
TOTAL	409.300,00 €	409.300,00 €

M. Louis CLAPPIER, adjoint aux finances, présente les principaux points étudiés en commission travaux puis en commission finances tant pour le budget principal de la commune que pour le budget annexe « immeubles locatifs ».

M. Joseph CELLIER fait remarquer que pour préparer la commission des finances il ne disposait pas du CA 2022 ce qui l'a mis en difficulté, de plus il estime qu'il n'y a pas eu suffisamment d'explications pour l'opération 147 « groupe scolaire ».

Le conseil municipal, après vote par 1 abstention, 2 contre et 16 pour, approuve le budget primitif de l'année 2024 de la Commune et par 1 contre et 18 pour, approuve le budget annexe « immeubles locatifs » comme arrêtés ci-dessus.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET GROUPE DE TRAVAIL

SOCIAL (Alexia DUVAL)

- Compte rendu de la réunion du CCAS du 19 mars 2024 au cours de laquelle ont été vus plusieurs points :
 - 1 – Approbation des comptes administratifs et de gestion 2023, affectation du résultat de fonctionnement et vote du budget primitif 2024.
 - 2 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à un organisme.
 - 3 – Décision de financer la réalisation d'une analyse des besoins sociaux (ABS) si nécessaire.

URBANISME (Anne-Lore ANDRE)

- Présentation d'un diaporama sur une question importante : comment attirer une population jeune sur Génissieux.

QUESTIONS ORALES de M. Joseph CELLIER

Question n°1 : Locatif la Matinière – inquiétude exprimée par les locataires.

Lors d'échanges avec des représentants de la commune, des locataires de la Matinière ont compris que pour ce corps de bâtiment, une étude était en cours pour une éventuelle vente, probablement à un organisme spécialisé dans la gestion de l'habitat social. Cela entraîne du stress, des inquiétudes quant à l'évolution des loyers, la qualité du service...

S'agit-il d'une rumeur infondée ou êtes-vous effectivement en cours d'étude pour une possible vente de « la Matinière » ?

Réponse : Suite à la réalisation des diagnostics de performance énergétique une étude complète pour évaluer la valeur actuelle des deux bâtiments « Matinière » et « Orée du Village ». Dans le même temps une demande sur le coût d'une gestion locative a été faite auprès de Valence Romans Habitat. Il n'y a pas de projet de vente de l'immeuble.

Question n°2 : Offre médicale médecine générale – départ de trois médecins de Génissieux vers Romans.

L'offre médicale et paramédicale est un point fort de notre village. Aujourd'hui, le monde du paramédical s'inquiète. La ville de Romans-sur-Isère travaille activement sur un projet renforcé de maison de santé pluridisciplinaire multi-sites. Ce projet prévoit notamment que la MSP « des berges de l'Isère », situé aujourd'hui au sud de la ville, déménage pour être implantée avenue de Saint-Donat, sous un délai de 2 ans, dans de nouveaux locaux aux normes, avec une mutualisation de moyens modernes...

Trois médecins généralistes sur les quatre installés à Génissieux se sont inscrits dans cette structure d'où l'inquiétude exprimée aujourd'hui par les paramédicaux installés sur notre commune quant aux conséquences sur leur activité si ces praticiens devaient physiquement déménager avenue de Saint-Donat. Par ailleurs, le départ de ces généralistes pourrait pénaliser une partie de notre population pour qui se déplacer présente quelques difficultés. Au-delà de cela, l'image de notre village, réputée dynamique, risquerait d'en pâtir.

Avez-vous défini un plan d'actions visant à conserver un cabinet médical doté de quatre médecins généralistes ? Si oui, quelles sont les actions prévues ?

Réponse : le 26/06/2023 nous avons rencontré le Département pour faire le point sur l'offre de santé, ensuite une rencontre a eu lieu avec l'Agence Régionale de Santé puis en juillet, a eu lieu une rencontre avec les médecins qui n'ont pas évoqué de projet de départ. En octobre une évaluation de leurs besoins a été réalisée par la FemasAURA (fédération des maisons de santé en Auvergne et Rhône-Alpes). Ils ont bénéficié du soutien de la commune pour la modification du bâtiment. Le 05/12/2023 a eu lieu une réunion ouverte avec tous les médecins et paramédicaux en mairie où leur a été présenté le principe des maisons de santé multi-sites. Nous prenons connaissance de leur projet de départ par un article sur le journal. La commune va veiller au dossier et mettre tout en œuvre pour que les médecins restent à Génissieux.

Question n°3 : Ecoles – chute annoncée des effectifs d'élèves scolarisés dans le public.

Pour nos écoles, maternelle et primaire, vous avez annoncé la fermeture d'une classe de maternelle pour la rentrée prochaine, septembre 2024. Ceci pour cause de diminution d'inscriptions d'enfant en première section. Par effet de glissement et par voie de conséquence, on peut prévoir la fermeture d'une classe primaire et ceci rapidement. C'est d'autant plus inquiétant que nous savons à quel point il est difficile de convaincre l'Education Nationale de rouvrir des classes car ils iront jusqu'au limites de sureffectifs par classe avant d'accepter de reconsidérer la possibilité de réouverture. De plus, vous avez annoncé, en vous appuyant sur un organisme supposé maîtriser les probabilités, que nous allons perdre 60 élèves sur les dix prochaines années. Nous parlons d'une chute d'effectif de près de 36 % soit une fermeture, in fine, de minimum 3 classes. Si nous acceptons cette projection, nous passerons de 8 classes en 2024 à 5 classes en 2035.

Avez-vous défini un plan d'actions, générique ou détaillé, pour que cette probabilité ne se réalise pas, ou, tout du moins, qu'elle soit fortement freinée ?

Réponse : c'est l'inspection qui ferme les classes, quant à la réouverture l'avenir nous le dira. Par exemple, dans l'immeuble « les genêts », sur 21 logements il n'y a qu'un enfant qui n'est pas scolarisé à Génissieux. L'immeuble l'empreinte à l'entrée de Génissieux semble suivre la même logique. La construction n'est qu'une réponse partielle à la baisse des effectifs.

Question n°4 : Population du village – actions sur les classes d'âge.

Jusqu'à présent, notre village est de type résidentiel. Attractif, il intéresse les nouveaux arrivants dans cette partie de l'agglomération Valence Romans Agglo. Génissieux est aussi considéré comme qualitatif en termes de cadre de vie, ce qui se traduit par un turnover limité de la population car nombreux sont les habitants qui décident de rester dans le village, leur carrière professionnelle terminée. Par voie de conséquence, faute d'offrir la possibilité à des candidats potentiels, à l'installation dans notre village, d'acquérir du foncier pour la construction de leur résidence principale, nous constatons un déséquilibre progressif des tranches d'âge. Nous sommes l'une des rares communes, au nord de Romans-sur-Isère, à ne pas offrir la possibilité de construction individuelle alors que notre plan local d'urbanisme le prévoit.

Un certain nombre de signaux indiquent que nous risquons d'entrer, en quelque sorte, en période de récession si notre commune ne s'adapte pas rapidement : baisse des effectifs scolaires, risque de perte de médecins traitants, impact sur l'offre paramédicale, donc impact sur la population (perte d'attractivité), impact sur les commerces... pour résumer, un risque de spirale négative qui demandera beaucoup d'efforts et de temps pour s'inverser.

Allez-vous ouvrir la possibilité de construction en vue de favoriser l'installation de nouvelles familles et ceci de façon significative en vue d'agir sur l'équilibre des classes d'âge ?

Réponse : il faut envisager des orientations à longues durées. Pour rappel le Plan Local de l'Habitat est géré de façon centralisée par l'Agglo pour une période de 6 ans et celui-ci arrive à échéance fin 2023, la commune de Génissieux est arrivée à la limite avec 10-11 logements par an. Le nouveau PLH 2023-2029 prévoit 69 logements dont 6 logements locatifs sociaux. La tendance, dans la Drôme et ailleurs, c'est une baisse de la natalité, dans la Drôme c'est 28 fermetures de classes contre 9 ouvertures seulement et une crise du logement. L'agglomération a présenté une étude, en 6 ans il y a eu plus 3 % d'habitants sur le territoire dont 60 % de familles qui résident dans les grandes agglomérations du territoire (Valence, Romans). Ce sont essentiellement des familles fragiles avec des revenus médian de 21.940 € annuels.

Le CCAS a entrepris un travail sur les situations sociales. A Génissieux la population a 28 % de personnes ont entre 60 et 79 ans, 25 % de personnes entre 40 et 59 ans soit plus de 50 % de la population qui ne sont plus en âge de faire des enfants.

Pour conclure, les génissois ne souhaitent pas de nouvelles constructions sur la commune. La commune ne peut pas s'affranchir des organismes de tutelles.

QUESTIONS ORALES de M. Michel CHAPET

Question n°1 : le sujet des écoles est très important dans un village, c'est pourquoi je souscris complètement à la démarche que vous avez promise lors de votre campagne électorale de 2023, à savoir consulter la population sur des sujets majeurs (et pas seulement informer). Le choix de site (centre village ou zone sports et loisirs) pour ce projet de groupe scolaire, fait partie assurément de ces sujets majeurs. Comme cela est mon souhait, allez-vous soumettre ce choix aux Génissois, et si oui sous quelle forme ? pour information, je suis disponible pour tenir un bureau de vote si besoin.

Réponse : cela demande de la méthode pour la consultation citoyenne et le référendum est un outil utilisé en dernier ressort.

Question n°2 : les installations sportives situées dans la zone sports et loisirs, et tout particulièrement les terrains de foot, ont été à plusieurs reprises envahies par les gens du voyage, nous avons entrepris la sécurisation du site (pose de portiques et renforcement de clôture). Cette sécurisation n'a pas été réalisé en totalité pour cause d'élections municipales à mi-mandat.

Allez-vous terminer rapidement et à quelle échéance la sécurisation de ce site, ou attendez-vous de nouvelles dégradations ? Cela fera bientôt un an que vous gérez la commune, est-ce trop court pour régler ce type de problème ?

Réponse : la question a déjà été posée lors d'un précédent conseil et la réponse sera la même, les demandes sont en cours et les travaux vont se faire.

INFOS DU MAIRE

Une proposition est faite à l'attention de tous les élus pour travailler ensemble et une réponse est attendue pour fin mars. Pour organiser une participation citoyenne il faut de la méthodologie, changer de posture et travailler ensemble même avec des désaccords.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22h30.

Le Maire,



Le secrétaire,

